



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Belgrade 2015

MC.DEC/1/15
4 December 2015

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-deuxième Réunion
CM(22), journal n° 2, point 8 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1/15
DATES ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION
DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE

Le Conseil ministériel,

Décide que la vingt-troisième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE se tiendra à
Hambourg, les 8 et 9 décembre 2016.

MC.DEC/1/15
4 December 2015
Attachment

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ
ET LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Par la délégation des États-Unis d'Amérique :

« Les États-Unis d'Amérique attendent avec intérêt la Réunion du Conseil ministériel de l'an prochain à Hambourg et se félicitent de cette décision du Conseil ministériel.

Alors que nous attendons l'an prochain avec intérêt, nous nous devons d'exprimer notre profonde déception devant le fait qu'en raison de la réticence apparente de quelques États participants à s'associer à un consensus sur de nombreux projets de décision conformes aux principes et engagements de l'OSCE, la Réunion ministérielle de cette année a donné lieu à peu de décisions conséquentes et importantes.

C'est là principalement un symptôme de la crise de sécurité actuelle dans l'espace de l'OSCE, précipitée par l'occupation en cours et la tentative d'annexion de la Crimée par la Fédération de Russie ainsi que son abrogation de nombreux engagements de l'OSCE et sa violation du droit international.

La crise de la sécurité européenne fomentée par la Russie s'est répercutée sur les travaux que nous avons menés ici à Belgrade. Nous remercions la Présidence des efforts qu'elle a déployés de bonne foi pour atténuer cette réalité.

Nous rappelons que la MSO n'a pas encore réalisé son plein potentiel, étant donné que les séparatistes soutenus par la Russie continuent à l'empêcher d'accéder au territoire qu'ils contrôlent, notamment jusqu'à la frontière entre la Russie et l'Ukraine, et de recourir à la violence pour menacer ou intimider le personnel de la Mission. En conséquence, la MSO n'a pas été en mesure d'observer pleinement le cessez-le-feu ni de vérifier le retrait des armements – tous deux essentiels pour le processus de mise en œuvre de Minsk. Les séparatistes soutenus par la Russie privent la MSO des garanties de sécurité nécessaires pour ouvrir de nouvelles bases de patrouille à proximité de la ligne de contact et continuent à brouiller les drones de l'Organisation.

À l'instar de nombreuses autres délégations représentées à cette réunion du Conseil ministériel, nous avons soutenu les efforts déployés pour faire adopter une déclaration claire en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, en vue d'un règlement pacifique et durable du conflit. Cette déclaration aurait confirmé la réponse de l'OSCE au

conflit, en rendant hommage aux contributions des trois missions de terrain de l'Organisation et aux activités essentielles des institutions indépendantes de l'OSCE.

La raison est claire : la Russie a contrevenu de manière systématique et répétée aux principes et engagements de l'OSCE consacrés dans l'Acte final de Helsinki et la Charte de Paris. À la présente réunion ministérielle, elle n'a pas voulu accepter une déclaration rendant compte de toute l'étendue de ses actions en Ukraine. Nous notons en outre que la seule raison pour laquelle la MSO s'est révélée nécessaire en premier lieu résidait dans l'agression de la Russie contre un autre État participant.

Nous apprécions les efforts déployés par la MSO en faveur de la pleine application du Protocole et du Mémoire ainsi que de l'ensemble de mesures de Minsk. Nous relevons que la Russie ne s'est toujours pas conformée à son engagement de libérer les otages et les détenus ukrainiens pour des raisons politiques, notamment Nadiya Savchenko, Oleg Sentsov et Oleksander Kolchenko. En outre, nous appelons à nouveau la Russie et les séparatistes qu'elle soutient à accepter des modalités pour que des élections locales libres et régulières se tiennent dans la zone à statut spécial selon le droit ukrainien, en conformité avec les normes de l'OSCE, et soient observées par le BIDDH.

Nous rappelons que le mandat de la MSO stipule clairement que ses membres "bénéficieront d'un accès sûr et sécurisé à toute l'Ukraine", qui comprend la Crimée. Les États-Unis réaffirment leur attachement à la MSO et, encore plus fondamentalement, à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Je demande que cette déclaration interprétative soit jointe à la décision et au journal de ce jour.

Merci. »